

Audience avec la préfète de la Mayenne – 29 septembre 2026 Compte rendu de l'intervention de FO Fonction publique et des réponses de la préfète

A l'issue de la manifestation Lavalloise qui a rassemblé 1400 personnes, Stève Gaudin et Charlène Cognard représentaient FO Fonction publique en Mayenne. La délégation a porté les revendications des personnels des trois versants : État, territoriale et hospitalière.

En préambule, la délégation FO a indiqué qu'elle n'attendait rien de cette entrevue, sinon de porter les revendications des personnels des trois versants de la Fonction publique du département. Elle a alerté la préfète sur la gravité de la situation : les agents sont à bout et le point de rupture est atteint. Le gouvernement doit mettre un terme immédiat à sa politique d'austérité. En restant sourd aux revendications, il prend la responsabilité de voir la colère déborder et le pays se bloquer, les personnels ne voyant désormais plus d'autre moyen de se faire entendre.



La délégation FO a souligné une même réalité : l'urgence salariale, un manque de personnels et de moyens, une précarité croissante et un recul des services publics. Des agents sont aujourd'hui pris à la gorge, au point de ne plus pouvoir assumer les dépenses nécessaires pour aller travailler, tandis que les exonérations fiscales et les dividendes se multiplient. Les orientations annoncées pour le budget 2027 ne répondent pas aux besoins. FO a rappelé ses positions : l'argent doit aller aux salaires, aux emplois et aux services publics, par à la guerre, pas aux actionnaires.

Les revendications portées par FO en audience :

Sur les salaires et les carrières, la délégation FO a demandé l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (33% depuis 2000), des revalorisations indiciaires, l'amélioration des carrières et le rétablissement de la GIPA.

Concernant la maladie et la protection sociale, la délégation FO a revendiqué l'abrogation du jour de carence, le maintien de la rémunération à 100 % en congé maladie et une intégration plus importante du régime indemnitaire dans le calcul des retraites.

Sur l'emploi public, la délégation FO a exigé l'arrêt des suppressions de postes, le remplacement des départs en retraite par des fonctionnaires titulaires et la titularisation des contractuels occupant des emplois permanents, en rappelant que dans la territoriale, environ 1200 contractuels sont concernés dans le département, dont une grande partie répond à des besoins pérennes.

La délégation FO a particulièrement insisté sur les conseils médicaux. Malgré les courriers déjà adressés à la préfète, les délais de traitement restent beaucoup trop longs, avec des conséquences lourdes sur la rémunération, la reprise du travail et les droits des agents, notamment pour la reconnaissance des maladies professionnelles et des accidents de service. FO a demandé des moyens supplémentaires et rappelé qu'un courrier des représentants FO de l'hospitalière attendait toujours une réponse.

Dans l'Éducation nationale, la délégation FO a demandé la création des postes nécessaires, l'amélioration du remplacement, le renforcement des RASED et des PsyEN, ainsi qu'un véritable statut et un salaire digne pour les AESH. La délégation a également revendiqué la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour respecter les notifications des élèves : environ 115 jeunes attendent une place en ITEP en Mayenne et presque autant en IME.

Sur les hôpitaux de Laval et de Mayenne, la délégation FO a contesté l'appréciation d'une amélioration de la situation. La délégation a rappelé l'existence de journées sans aucun SMUR disponible dans le département et le fonctionnement



toujours fortement réduit des urgences de Mayenne, malgré les engagements annoncés. La délégation FO a exigé des recrutements et des moyens supplémentaires pour garantir l'accès aux soins.

La délégation FO a également alerté sur la situation critique de la psychiatrie adulte à Laval : départ des internes, réduction de l'appui médical d'Angers et risque concret de fermeture d'unités d'hospitalisation. Le besoin de psychiatres présents sur le territoire est immédiat.

Pour la DGFIP, FO a porté les demandes de revalorisation des salaires et des carrières, d'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations, de moyens humains, techniques et financiers, d'outils informatiques fiables et d'amélioration des conditions de travail. La délégation a défendu le maintien de véritables accueils assurés par des professionnels de la DGFIP : les maisons France Services ne peuvent remplacer ces services publics de proximité.



FO a demandé à la préfète quelles interventions elle comptait mener auprès du gouvernement, des ministères et de l'ARS, ainsi que des réponses précises et un suivi de l'ensemble des alertes. La délégation a particulièrement insisté sur deux urgences : les retards des conseils médicaux et la situation des hôpitaux mayennais.

Les réponses de la préfète

Sur la santé, la préfète a reconnu les tensions dans le département. Elle a principalement mis en avant l'accueil des médecins juniors, leur intégration et l'attractivité du territoire pour favoriser leur installation durable.

Elle a indiqué entretenir des échanges suivis avec l'ARS, l'échelon régional et le gouvernement, et annoncé un déplacement à Nantes le vendredi suivant pour une réunion de l'ARS. Évoquant l'appui du CHU d'Angers, elle a souligné la nécessité pour la Mayenne de développer progressivement ses propres ressources médicales.

La préfète a maintenu son appréciation d'une amélioration des indicateurs des urgences par rapport à l'année précédente, tout en reconnaissant que la situation demeurerait insatisfaisante. Aucun recrutement chiffré ni calendrier précis n'a été annoncé. Aucune réponse spécifique n'a été apportée à l'alerte sur la psychiatrie.

Sur les conseils médicaux, la délégation FO a dû relancer la préfète. Celle-ci a évoqué les difficultés de ressources humaines, les possibilités de mutualisation et un suivi régulier par ses services. FO a précisé le manque de secrétariat pour les versants État et hospitalier, puis insisté sur l'accumulation des dossiers.

La préfète a alors affirmé : « On va rattraper le délai. Parce que c'est une priorité. » Cet engagement n'a toutefois été assorti ni d'une échéance ni de moyens supplémentaires précisément annoncés.

Les autres revendications portées par FO n'ont pas reçu de réponse précise dans cet échange, notamment sur les salaires, les carrières, la GIPA, la protection sociale, les titularisations, les créations de postes, les AESH, les RASED, les places en établissements médico-sociaux et les moyens de la DGFIP.

